

Secrétariat général

BREST, le 16 mai 2024

N° 35/Shom/SG/NP

DECISION

- OBJET** : délégation de signature du directeur général : décision de mise en service et barèmes de tarifs.
- TEXTE ABROGÉ** : décision n° 44 Shom/SG/NP du 15 juillet 2019.

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer,
directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu la délibération SHOM-CA29-09Da du 8 décembre 2016 accordant une délégation au directeur général du Shom en matière tarifaire,

décide :

délégation est donnée à l'IC1ETA François Le Corre, directeur des opérations, de la production et des services pour signer, au nom du directeur général, les décisions de mise en service des :

- produits et services inscrits ou à inscrire aux catalogues du Shom ;
- répertoires et barèmes de tarifs.

Cette délégation est transmissible au responsable assurant la suppléance du directeur des opérations, de la production et des services sans qu'il soit nécessaire de le mentionner sur l'ordre de suppléance.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- TOUTES DIRECTIONS, DIVISIONS ET DÉPARTEMENTS

COPIES INTÉRIEURES :

- DG
- DA
- SG (JUR)
- ARCHIVES (SG 01.04).